

COMMUNIQUÉ

de presse



L'Inspection du Travail refuse le licenciement d'Alexandre El Gamal, Secrétaire d'un des CSE à la RATP et responsable de la CGT-RATP

Nous apprenons ce jour que la demande, de la Direction de la RATP de licencier Alexandre pour faits de grève, a été rejetée par l'Inspection du Travail, après avoir dûment enquêté et entendu chaque partie.

Sa décision est claire et limpide, on ne licencie pas un travailleur pour faits de grève même si ces faits sont constatés par un huissier.

Il est donc temps, pour la Direction, de mettre un terme à la procédure de licenciement en cours contre Alexandre. **Aller au-delà de cette décision relèverait d'un acharnement contre notre camarade.**

Soutenir Alexandre est de notre devoir et cette décision nous impose de rester vigilants pour, à chaque fois, dénoncer la répression antisyndicale que des militants CGT subissent dans les entreprises.

Paris, le 27 novembre 2020

Contact presse : communication@cgt-ratp.fr



communication@cgt-ratp.fr



01 44 78 53 61



www.cgt-ratp.fr



85 rue charlot
75003 Paris